



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Concours interne et externe de
recrutement des secrétaires
d'administration et de contrôle du
développement durable de classe
supérieure, spécialité contrôle des
transports terrestres**

Session 2021

Rédacteur

Laurent MOREAU – Président de jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	5
A. TEXTES RÉGLEMENTAIRES.....	5
B. CALENDRIER DES ÉPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	6
2.1 ÉPREUVES ÉCRITES DU CONCOURS EXTERNE.....	6
2.1.1 Épreuve écrite n°1, cas pratique, du concours externe	7
2.1.2 Épreuve écrite n°2, « questions à réponse courte », du concours externe.....	7
2.2 ÉPREUVE ÉCRITE CONCOURS INTERNE – CAS PRATIQUE.....	8
III. L'ÉPREUVE ORALE	8
3.1 ÉPREUVES ORALES DU CONCOURS INTERNE	8
3.1.1 Épreuve en langue étrangère.....	9
3.1.2 Épreuve d'entretien avec le jury - concours externe.....	9
3.2 ÉPREUVES ORALES DU CONCOURS EXTERNE.....	10
3.2.1 Épreuve en langue étrangère	10
3.2.2 Épreuve d'entretien avec le jury - concours externe.....	10
IV RÉSULTATS DU CONCOURS	11
4.1 RÉSULTATS DU CONCOURS EXTERNE	11
4.2 RÉSULTATS DU CONCOURS INTERNE	11
AU FINAL, 5 CANDIDATS ONT ÉTÉ ADMIS SUR LA LISTE PRINCIPALE ET 2 SUR LA LISTE COMPLÉMENTAIRE.	11

Rapport général du président du jury

*Monsieur Laurent MOREAU, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des Mines.
Concours interne et externe pour le recrutement de secrétaire administratif et de contrôle du
développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres
session 2021*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

- Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.
- Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.
- Décret n°2012-1065 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable.
- Arrêté du 12 décembre 2012 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres.

B. Calendrier des épreuves

Les inscriptions ont été ouvertes du 11 janvier au 12 février 2021 pour le concours externe et le concours interne

Les épreuves écrites des deux concours se sont tenues le 23 mars 2021

Les résultats de l'admissibilité ont été publiés le 11 mai 2021

Les épreuves orales se sont tenues du 14 juin au 18 juin 2021

Les résultats d'admissions ont été publiés le 22 juin 2021

C. Statistiques

Concours Interne

Année	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admissible	Reçu sur LP	Reçu sur LC
2013	10	461	233	32	10	6
2014	10	269	127	28	10	4
2015	12	232	95	34	12	2

2016	5	241	120	17	5	4
2017	4	226	102	11	4	0
2018	8	223	102	22	8	4
2019	5	226	102	18	5	3
2020	6	118	37	25	6	1
2021	5	179	61	16	5	2

Concours Externe

Année	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admissible	Reçu sur LP	Reçu sur LC
2013	14	813	177	31	14	12
2014	14	820	421	36	14	10
2015	17	729	382	37	17	3
2016	7	695	326	21	7	3
2017	6	594	149	19	6	0
2018	12	463	107	33	12	4
2019	10	495	127	31	10	4
2020	9	146	25	16	6	0
2021	7	392	54	29	7	2

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

2.1 Épreuves écrites du concours externe

392 candidats se sont inscrits et 54 se sont présentés lors des épreuves écrites, soit un taux de présence de 13,8 %. Ce taux très faible peut sans doute expliquer par le contexte particulier lié à la crise sanitaire en cours.

Le concours externe comporte 2 épreuves écrites.

2.1.1 Épreuve écrite n°1, cas pratique, du concours externe

La durée de cette épreuve est de 3 heures, avec un coefficient 2.

Le sujet du cas pratique portait sur une mise en situation qui peut se rencontrer au sein d'un service de contrôle des transports routiers d'une direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement.

Les candidats ont été confrontés à un sujet en lien direct avec le métier de contrôleurs des transports terrestres. Il s'agissait de rédiger une note explicative sur les missions et métiers de la régulation et de la sécurité dans les transports routiers. Cette note devait être réalisée en 4 points qui étaient précisées explicitement dans l'énoncé.

Les candidats avaient à leur disposition un dossier composé de 10 documents permettant de répondre à la problématique posée.

Les candidats devaient démontrer leur capacité à utiliser des documents et leur capacité à les analyser, les synthétiser et ensuite à les rédiger clairement.

Les membres du jury ont pris soin de valoriser en premier lieu la précision et la clarté des réponses mais également la qualité de la syntaxe et de l'orthographe.

La principale difficulté relevée a été liée à la gestion du temps. Tous les candidats n'ont pas rédigé les 4 points de la note. Les premiers items de la note ont été, en général, mieux rédigés et en totalité alors que le dernier point a été souvent rédigé de manière incomplète soit pas du tout.

La moyenne générale de cette épreuve est de 10,1 sur 20. Sur les 54 candidats, 28 ont eu une note supérieure à la note de 10. Une majorité de candidats ont maîtrisé l'exercice qui leur était demandé

2.1.2 Épreuve écrite n°2, « questions à réponse courte », du concours externe

La durée de cette épreuve est de 3 heures, avec un coefficient 2.

L'épreuve consistait à répondre à une série de 8 questions appelant des réponses courtes.

La moitié des questions portaient sur des connaissances plus spécifiques au transport routier et au contrôle des transports routiers, une question portait sur la loi d'orientation des mobilités et les trois autres questions étaient relatives à des connaissances plus générales.

Cette épreuve faisait donc appel pour une partie assez significative aux connaissances de la réglementation du domaine des transports routiers et plus particulièrement en lien avec le métier de contrôleurs des transports routiers.

Une formation ou une expérience dans le domaine des transports routiers peut participer à réussir cette épreuve.

La moyenne générale de cette épreuve est de 9,8 sur 20. Sur les 53 copies rendues, 28 ont eu une note supérieure à la note de 10.

2.2 Épreuve écrite concours interne – cas pratique

179 candidats se sont inscrits et 61 se sont présentés lors des épreuves écrites, soit un taux de présence de 34 %.

Le concours interne comporte une seule épreuve écrite qui consiste en une épreuve de cas pratique.

La durée de cette épreuve est de 3 heures, avec un coefficient 2.

Le sujet du cas pratique portait sur une mise en situation qui peut se rencontrer au sein d'un service de contrôle des transports routiers d'une direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement.

Les candidats ont été confrontés à un sujet en lien direct avec le métier de contrôleurs des transports terrestres. Il s'agissait de rédiger une note explicative sur les missions et métiers de la régulation et de la sécurité dans les transports routiers. Cette note devait être réalisée en 4 points qui étaient précisés explicitement dans l'énoncé.

Les candidats avaient à leur disposition un dossier composé de 10 documents permettant de répondre à la problématique posée.

Les candidats devaient démontrer leur capacité à utiliser des documents et leur capacité à les analyser, les synthétiser et ensuite à les rédiger clairement.

Les membres du jury ont pris soin de valoriser en premier lieu la précision et la clarté des réponses mais également la qualité de la syntaxe et de l'orthographe.

Certains candidats se sont écartés des consignes passées dans l'énoncé, par exemple en modifiant l'ordre des points de la note ou en les mêlant. Cette manière de procéder apportait plutôt de la confusion et a donc été plutôt pénalisante pour le rendu de l'exercice.

La principale difficulté relevée a été liée à la gestion du temps. Tous les candidats n'ont pas rédigé les 4 points de la note. Des candidats ont passé du temps sur la mise en page de la note sous un format très administratif, format non exigé, et a qui a pu faire perdre du temps. Les premiers items de la note ont été, en général, mieux rédigés et en totalité alors que le dernier point a été souvent rédigé de manière incomplète soit pas du tout.

La moyenne générale de cette épreuve est de 10,37 sur 20. Sur les 54 candidats, 30 ont eu une note supérieure à la note de 10. L'exercice a été réalisé de manière satisfaisante pour une majorité de candidats

III. L'ÉPREUVE ORALE

3.1 Épreuves orales du concours externe

29 candidats ont été convoqués pour les épreuves orales. Cette année, les candidats admissibles avaient une note moyenne des épreuves écrites égale ou supérieure à 10 sur 20.

21 candidats se sont présentés le jour des épreuves orales, soit un taux de présence de 72,4 %.

3.1.1 Épreuve en langue étrangère

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes, avec un coefficient 2, consiste en une conversation libre en langue anglaise.

Cet entretien est destiné à évaluer la capacité des candidats à soutenir une conversation simple et courante dans cette langue.

Le fait de ne pas parler couramment la langue anglaise n'est absolument pas rédhibitoire.

Cet exercice de présentation et de dialogue est à travailler en amont de l'audition.

Les contrôleurs des transports dans l'exercice de leurs missions sont confrontés, au quotidien, à échanger avec des conducteurs routiers qui ne s'expriment pas en français. Cette épreuve orale permet notamment d'apprécier la facilité à entrer en relation avec une personne qui parle une autre langue.

Les résultats de cette épreuve sont très satisfaisants, avec une moyenne de 14,2 sur 20, avec des notes s'échelonnant de 8 jusqu'à 20.

3.1.2 Épreuve d'entretien avec le jury - concours externe

Cette épreuve est d'une durée de 25 minutes, avec un coefficient 3.

L'épreuve d'entretien du concours externe est précédé de 25 minutes de préparation d'un bref exposé d'un sujet d'actualités et de sociétés tiré au sort par le candidat.

Le candidat débute donc l'entretien avec le jury par la présentation d'un bref exposé du texte tiré au sort. Cet exercice n'a pas pour but de mettre en difficulté les candidats. Il permet d'apprécier le potentiel du candidat à s'exprimer à l'oral et ses qualités à exprimer efficacement ses idées.

Une expression concise et claire des éléments forts et des enjeux majeurs du texte est à privilégier dans cet exercice.

L'entretien se poursuit avec des questions sur le parcours de formation, le parcours professionnel des candidats et les motivations profondes des candidats.

La question de la projection des candidats au métier de contrôleur des transports sous-tend l'ensemble de l'entretien. Le jury s'est attaché à approfondir et à évaluer les capacités des candidats à devenir des contrôleurs des transports que ce soit par les compétences, connaissances et savoir-être.

L'entretien permet d'évaluer les candidats sur leur motivation et la compréhension des principaux enjeux de la régulation et de la sécurité des transports et sur les qualités et connaissances nécessaires d'un contrôleur des transports.

Certains candidats, grâce à leur parcours professionnel ou leur formation, ont pu faire la démonstration de leurs connaissances, parfois pointues, dans le domaine du transport routier. Des candidats se sont distingués par la vision assez précise et juste du métier de contrôleurs d'autres, en revanche d'autres n'avaient qu'une vision très éloignée de ce métier et de ses exigences.

L'absence de connaissances techniques, juridiques ou réglementaires dans le domaine des transports routiers, des véhicules de transports ou des contrôles des transports n'est pas rédhibitoire. Cependant, ce type de connaissances et de compétences peut distinguer les candidats qui en disposent.

La moyenne générale de l'oral d'entretien avec le jury est de 11,2 sur 20, avec des notes s'échelonnant de 6 à 19.

3.2 Épreuves orales du concours interne

16 candidats ont été convoqués pour les épreuves orales. Cette année, les candidats admissibles avaient une note moyenne des épreuves écrites égale ou supérieure à 13 sur 20.

13 candidats se sont présentés le jour des épreuves orales, soit un taux de présence de 81,2 %.

3.2.1 Épreuve en langue étrangère

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes, avec un coefficient 2, consiste en une conversation libre en langue anglaise.

Cet entretien est destiné à évaluer la capacité des candidats à soutenir une conversation simple, courante dans cette langue.

Le fait de ne pas parler couramment la langue anglaise n'est absolument pas rédhibitoire.

Cet exercice de présentation et de dialogue est à travailler en amont de l'audition.

Les contrôleurs des transports dans l'exercice de leurs missions sont confrontés, au quotidien, à échanger avec des conducteurs routiers qui ne s'expriment pas en français. Cette épreuve orale permet notamment d'apprécier la facilité à entrer en relation avec une personne qui parle une autre langue.

Le niveau moyen des candidats est assez satisfaisant, avec une moyenne de 13,4 sur 20, avec des notes s'échelonnant de 7 jusqu'à 18.

3.2.2 Épreuve d'entretien avec le jury - concours interne

Cette épreuve est d'une durée de 25 minutes, avec un coefficient 3.

Le jury disposait du dossier constitué par chaque candidat en vue de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Le point de départ de l'entretien était un bref exposé de présentation du candidat.

Les dossiers RAEP sont le plus souvent stéréotypés, trop détaillés et sans véritable synthèse en lien avec les compétences et savoir-être attendus pour le contrôle des transports.

Les candidats ont d'ailleurs le plus souvent des difficultés en début d'entretien, lors de leur exposé, à faire ressortir les compétences acquises en lien avec le métier de contrôleurs des transports pour lequel ils sont auditionnés.

La question de la projection des candidats au métier de contrôleur des transports sous-tend l'ensemble de l'entretien. Le jury s'est attaché à approfondir et à évaluer les capacités des candidats à devenir des contrôleurs des transports que ce soit par les compétences, connaissances et savoir-être.

Comme pour le concours externe, les motivations à intégrer un corps de la fonction publique qui exerce des missions de police et de contrôle de terrain avec les exigences spécifiques afférentes ne paraissent pas pleinement appréhendées par certains candidats. Il s'agirait pourtant, pour la plupart, d'un changement complet de quotidien de travail et de posture.

Le fait de se présenter au concours interne de contrôleur des transports mérite d'être précédé d'une réflexion sur son parcours et ses aspirations futures. Il s'agit d'être au clair sur les raisons qui conduisent à se présenter à cette spécialité du contrôle des transports et de se projeter sur le contexte professionnel dans lequel ils envisagent d'évoluer.

La moyenne générale de l'oral d'entretien avec le jury est de 11,7 sur 20, avec des notes s'échelonnant de 5 à 19,5.

IV Résultats du concours

4.1 Résultats du concours externe

Au final, 7 candidats ont été admis sur la liste principale et 2 sur la liste complémentaire.

Pour rappel, 54 candidats se sont présentés aux épreuves écrites et 21 candidats admissibles ont été auditionnés par le jury.

4.2 Résultats du concours interne

Au final, 5 candidats ont été admis sur la liste principale et 2 sur la liste complémentaire.

Pour rappel, 61 candidats se sont présentés aux épreuves écrites et 13 candidats admissibles ont été auditionnés par le jury.



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*